

**BULLETIN D'ADHESION A LA SECTION DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
SAISON 2026/2027**

Bienvenue à la Gymnastique Volontaire de Champigny

Vous avez la possibilité de participer, dans un esprit de convivialité, à l'un ou plusieurs de nos nombreux cours

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive

1- Votre cotisation 177 € pour les campinois - 190 € non campinois

Country : Pour les adhérents pratiquant la danse country, si vous souhaitez la licence FFCLD, merci d'ajouter 20 €

La cotisation inclut :

- Votre licence à la F.F.S.V - Assurance comprise : 30 €
- adhésion RSCC : 7 € ; 20 € non campinois
- adhésion à la section GV : 140 €

**REGLEMENT DE LA COTISATION PAR CHEQUE A L'ORDRE de RSCC - GV
OU PAR VIREMENT BANCAIRE (préciser NOM et Prénom)
Coordonnées bancaires Rscs Gymnastique Volontaire BIC CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8061 6700 0206 3620 196**

NOM USUEL: _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom : _____ **Sexe :** Féminin - Masculin

Date de naissance : ____/____/____

ADRESSE _____

Code Postal _____ **Ville :** _____

E-mail (en majuscule) : _____ @

Si vous n'avez pas internet : Veuillez fournir 1 enveloppe timbrée à vos noms et adresse

N° Téléphone (portable ou fixe) : _____

**Rapportez-nous votre dossier complet
pour obtenir la carte d'adhérent exigible dès la 2ème semaine de présence**

1- Règlement de la cotisation

2- Remplir le questionnaire de santé soigneusement et honnêtement.

carte remise par :

au gymnase :

TOURNEZ SVP



Autorisation (A remplir obligatoirement)

A) Utilisation des données personnelles : L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « dpo@ffsv.fr ».

cadres de mon adhésion. J'autorise le RSCC et la section à me transmettre des informations par courriers, mails et SMS

Je serai informé de toute autre utilisation de mes données. Je dispose d'un droit d'accès et de rectifications de toutes mes données. Le responsable des données sera joignable à cette adresse : siege.rsc@gmail.com ;

B- L'adhésion au RSCC entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur le site rsc.org et m'engage à les respecter

C- J'autorise l'association RSCC à publier des images filmées ou photographiées : **Oui - Non**

Honorabilité des bénévoles Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFSV a conclu un contrat d'assurance (avec la Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix

date

Signature

***Et n'oubliez pas pour participer à nos séances, par mesure d'hygiène, vous êtes priés
d'apporter votre tapis***

Les chaussures de salle sont obligatoires

Vous souhaitez nous contacter : rsc.gv@gmail.com

